L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 13 FEVRIER 1887.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES

On demande—Un cuisinier d'hôtel à Birmingham. Bonnes recommandations exigées. S'adresser 23 rue Decatur.
13 fév—

On demande—Une cuisinière de première classe, munie de bonnes recommandations. S'adresser 525 Avenue St-Charles. 13fév—3f

A VENDRE

A VENDRE—"Plymouth Rock eggs" pour couvée. A. Joachim, 11 rue Barthélemy, coin Chartres. 13fév—2dim

A VENDRE—Epicerie et buvette, deuxième district. S'adresser à Smith, Bros. & Cie., 102 rue Poydras. 11 fév—1sem

EPICERIE et buvette à vendre pour cause de changement d'affaires. S'adresser encoignure Girod et Bagatelle, 3me district. 9fév—5f

GROCERIE et barre à vendre à cause de départ. S'adresser 145 rue Urquhart. 8 fév—7f.

A VENDRE—De belles vaches créoles, bonnes laitières, avec de jeunes veaux. S'adresser à H. Mehnert, 74 rue Tchoupitoulas. 9 fév—7f

A VENDRE—Bonne occasion (bargain)—Un splendide piano droit oblique de Pleyel, 7 octaves, garanti en parfait état, aussi bon qu'un piano neuf. S'adresser à Basile Barès, 84 rue Royale. 29 jan—2 sem

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Mary A. Bouny.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 18,776.—Division D—Attendu que Pierre Godefroy Bouny a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Mary A. Bouny, décédée intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
13 fév—10 15 19

Succession de Charles E. Sel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,114—Division A—Attendu que Mme Christopher F. Dietz a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles E. Sel, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
9 fév—9,13,18

Succession de George L. L. Mayer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20 116—Division A—Attendu que Mme Veuve George L. L. Mayer, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George L. L. Mayer, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
9 fév—9 13 18

Succession de Michael Lyons.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 445—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve Eliza Lyons, tutrice naturelle administratrice cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5 fév—5 9 13

Succession de John Lassen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 17,039—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Mary Ann Lassen, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6 fév—6,11,15

Succession de Paul St-Pierre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20 078—Division A.—Attendu que Gabriel Villeré a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Paul St-Pierre, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5fév—5 9 13

Succession d'Edward Hayes et de Bridget Hays, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 18 846—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Isabella Hayes, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5 fév 5,9,13

Succession de John W. Buhrmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 18,346—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Frank Roder, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6 fév—6 11 15

Succession de John Page.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,064—Division A.—Attendu que Mlle Eliza Ann Page a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Page, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5 fév—5 9 13

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie ici que le 22eme jour de janvier 1887 jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Bridget Hannegan vs Jeremiah J. Healy—No 19,811—Division A.
Sur motion de Julien A. Seghers, avocat de la plaignante et en appuyant sa demande de preuves; la loi et les témoignages étant en sa faveur. Il est ordonné, adjugé et décrété que le "défaut" ici enregistré, le 17 janvier 1887, soit maintenant confirmé et rendu final, et que en conséquence il y ait jugement en faveur de Bridget Hennegan et contre Jeremiah Joseph Healy son mari, décrétant une séparation de propriétés entre elle et son dit mari, et condamnant le dit défendeur à payer à la dite plaignante la somme de deux cents dollars avec intérêt de 8 pour cent à partir du 30 mars 1874 jusqu'à parfait paiement montant de ses droits paraphernaux provenant de la succession de son père. Il est de plus ordonné et décrété que la plaignante ait seule le droit de conduire et d'administrer ses biens qu'elle pourrait acquérir à l'avenir [illegible] travail et par son industrie à partir du [illegible] 1887, date de l'enregistrement du procès, et que le défendeur paye les frais. Jugement rendu le 22 janvier 1887. Jugement signé le 27 janvier 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce vingt-septième jour de janvier, en l'année du Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.
W. J. McDONNELL, Député Greffier.
29 janv—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Emile Permentel vs. ses créanciers.—No 20,136—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Emile Permentel soit par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Joseph Duvigneaud, notaire en cette ville, le MERCREDI, 23me jour de février 1887, à onze heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres questions qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, le 8 février 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
10fév—3f en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—John Cordes vs. ses créanciers—No 20,099—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires John Cordes et Gus Manthey, individuellement et comme membres de la raison commerciale de John Cordes, soit acceptée pour le bénéfice de leurs créanciers dudit insolvable et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée pardevant Fred. Zengel, notaire, le 9me jour de mars 1887, sur l'application antérieurement faite dans cette affaire pour un répit, et de prendre en considération l'abandon fait dans cette affaire et de nommer un syndic, et de prendre toutes autres mesures qui [illegible] et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens desdits pétitionnaires soient suspendues et que Percy Roberts, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 5 février 1887.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député greffier
8 fév—3f en 3 [illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—T. J. Carver & Co., et T. J. Carver et B. O. L. Rayne vs. leurs créanciers—No 20,124 Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires, la raison commerciale de T. J. Carver & Co. et T. J. Carver et B. O. L. Rayne, individuellement et comme membres de la dite raison commerciale, soit et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero, Jr., notaire en cette ville, le Samedi, 12ème jour de mars 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et de voter sur toutes les autres questions qui pourraient être présentées devant eux et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens desdits pétitionnaires soient suspendues et que Lloyd Posey, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle Orléans, 8 février 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
9 fév—3f en 30 jours

ASSURANCES.

20me Etat de Situation Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurances Germania

De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa charte, la compagnie publie son état de situation pour l'année prenant fin le 31 décembre 1886:

Primes d'incendie		$175,959 67
Primes de mers		4,306 08
Primes de rivières		2,240 24
Primes totales		$182,505 99
A ajouter: Risques non expirés de 1885		41,769 60
Primes totales		$224,275 59
A ajouter Intérêt, profit et pertes, etc.	22,813 96	
Moins traitements et dépenses générales	12,114 68	11,699 28
Fonds de surplus de 1885		17,000 00
Total		$252,974 87
Pertes payées—		
Sur les incendies	60,172 06	
Sur les mers	494 41	
Sur les rivières	4,498 46	
	$65,164 93	
Réassurances	36,483 42	
Réfractions et primes remboursées	51,635 06	
Taxes d'Etat et de ville, Bureau des Underwriters, corps de sauvetage, souscriptions	9,271 54	162,554 95
Surplus total		$90,419 92
Réserve pour—		
Primes non acquises	37,801 16	
Pertes non payées	13,251 74	
Dividende 5 0/0 déclaré et payé en juillet 1886	10,000 00	
Dividende 5 0/0 déclaré en janvier 13 1887	10,000 00	
Fonds de surplus de 1886	19,367 02	
	$90,419 92	

ACTIF.

Bons à primes	596 42
Primes en voie de perception	29,992 88
Prêts et nantissements	17,370 00
Prêts et hypothèques	6,225 00
Bons des Etats-Unis et d'Etat, Bons de ville consolidés et Bons à primes de ville	116,404 00
Actions d'assurances et autres, valeur sur le marché monétaire	500 00
Bâtisse 51 rue du Camp et autre immeuble	78,119 11
Meubles de bureau et installation	2,532 75
Argent en banque	28,079 76
Total	$280,419 92

Cet exposé est une copie exacte des livres de la compagnie.
(Signé) H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et souscrit pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 14me jour de janvier 1887.
W. O. HART, Notaire.

Le Bureau de Direction s'est réuni le 13 de ce mois, et, après avoir placé au crédit du fonds de surplus $2,367 02 formant un total de $19,367 02, a déclaré un second dividende semi-annuel de 5 pour cent faisant 10 pour cent d'intérêt pour l'année sur le capital, pour l'année finissant le 31 décembre 1886, dividende payable sur demande.

DIRECTEURS,

H. ZUBERBIER.	JAS D. EDWARDS.
J. J. WECKERLING.	LOUIS GRUNEWALD.
J. HASSINGER.	P. W. DIELMAN.
GEO. H. BRAUGHN.	JOHN THORN.
FRANK VATTER.	J. B. MEYERS.
HERM. CURTIUS.	A. G. RICKS.
J. J. LANGLES.	W. W. HUCK.
J. E. MERILH.	C. B. FISCHER.

16 jan—1m

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, Division A. No 19,888—G. Newman vs. ses créanciers—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Gabriel Newman soit convoquée et tenue pardevant Charles G. Andry, notaire en cette ville, le MARDI, 15me jour de février 1887, à 11 heures A. M., pour prendre en considération et délibérer sur l'application du pétitionnaire pour un répit et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que P. J. Kramer, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle Orléans 13 janvier 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
14 janv.—3f en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—A. Ansell vs. ses créanciers — No 20,069 — Division — Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés du pétitionnaire Abraham Ansell, soit et est, par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire public en cette ville, LUNDI, le 7eme jour de mars 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Wynne Rogers, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 1 février 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
2 fév—3f en 30j

SIGNAUX D'INCENDIE

Boîtes.

3 Tchoupitoulas et Valmont.
5 Harmonie et Levée.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Euterpe.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No. 22
15 Poste de la Cie de Pompe No. 23.
16 H. & L. No. 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Rousseau et Ste-Marie.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Coliseum.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et St-André.
29 Market et Levée.
31 Henderson et Levée.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magasine.
38 Melpomène et Camp.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Poste de la Cie de Pompe No 30 Thalie.
43 Franklin et Erato.
47 Gaiennié et Nouvelle Levée.
45 Poste de la Cie de Pompe No 6, St-Joseph
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18, Calliope.
54 Nouveau Bassin et Promenade Triton.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
61 Terpsichore et Franklin.
65 Julie et Levée.
71 Pied de la rue Julie.
72 Canal et Levée.
73 Magasine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Poste de la Cie de Pompe No 8, Girod et C. H.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13 Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste de la Cie de Pompe P. H. & L. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des chars, rue du Canal.
214 Vieille Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10 [illegible]
231 Trémé et [illegible]
232 Remparts et [illegible]
234 Trémé et [illegible]
235 Poste de la Cie de Pompe No [illegible] Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, [illegible] du Bayou.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Bière, François.
252 Poste de la Cie de Pompe H. L. No 3, Potain.
253 Poste de la Cie de Pompe No [illegible] Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées
316 Claiborne et St-Bernard.
412 Laharpe et White.
413 Amour et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
517 Poste de la Cie de Pompe No 1 Grands-hommes.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des Chars, Poloque.
615 Casernes des Etats-Unis.
713 Reynes et Dauphine.

ASSURANCES.

Dix-septième Etat Annuel

—DE—

L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1886:

Primes reçues:		
Sur risques de feu		$229,184 35
Sur risques de marine		10,142 18
Sur risques de rivière		5,696 66
		$245,023 19
A ajouter, primes non acquises de 1885		136,280 00
Primes totales		$381,303 19
A ajouter, intérêts et profits et pertes		19,476 90
Revenus		$400,780 09
A déduire, pertes payées		
Sur risques de feu	$169,571 88	
Sur risques de marine	16,624 89	
Sur risques de rivière	358 19	
	$186,554 96	
Retour de primes et cancellations	10,069 64	
Commissions et réfactions (rebates)	41,135 19	
Réassurances	25,795 55	
Taxes et licences	2,242 52	
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc.	33,064 66	$298,882 52
Surplus		$101,897 57
Primes non acquises de 1886	$ 70,255 00	
Pertes ajustées et non ajustées	30,443 94	
Balance	1,198 63	$101,897 57

ACTIF.

Argent en caisse	$ 27,116 22
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississipi	15,000 00
Argent entre les mains d'agents en Europe	3,618 90
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0	12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle Orléans	128,910 00
$56,940 Bons à Primes de la Nlle-Orléans	64,342 20
Primes en voie de recouvrement entre les mains d'agents	30,718 82
Prêts sur hypothèque	47,484 34
Effets à recevoir	2,885 00
Billets à recevoir pour primes	3,408 55
Actions et autres valeurs	12,669 52
Meubles et installations de bureaux	2,500 00
Total	$351,353 55

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
G. LANAUX, Président.
GEO. LANAUX, JR., Secrétaire p. t.
Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce 7 janvier 1887.
CHAS G. ANDRY, Notaire.
18 jan—1m

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

No. 3 rue Carondelet.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa charte la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'exposé suivant de ses affaires du 1er janvier au 31 décembre 1886;

Primes d'incendie	$277,197 19	
Primes maritimes	19,946 53	
Primes de rivières	10,846 17	
		$307,989 89
Primes acquises de 1885		71,482 96
Total des primes		$379,472 85
A déduire—		
Primes non acquises de 1886	$75,785 78	
Primes remboursées	80,884 78	
Réassurances	7,827 61	
		$164,498 17
Primes acquises nettes		$214,974 68
A ajouter— Intérêt, loyers, sauvetage		24,190 47
Revenu net		$239,165 15
A déduire—		
Pertes sur les incendies de 1885	$46,374 83	
Pertes sur les incendies de 1886	142,873 39	
		$191 2[illegible]
Pertes sur les mers en 1885	382 45	
Pertes sur les mers en 1886	17,959 76	
		18 342 21
Pertes sur les rivières en 1885	5,706 11	
Pertes sur les rivières en 1886	906 85	
		6,612 96
Pertes payées		$216 203 39
Commissions		16 181 38
Taxes d'Etat, de ville et licenses		5 892 24
Dons charitables		814 10
Dépenses imposées par la loi, honoraires d'avocat		1,069 80
Board of Underwriters corps de Babcock et de Sauvetage		4 405 67
Dépenses générales et salaires		38,798 64
Dividendes de jan 1886	$12 500 00	
Profits et pertes	25,905 41	
		[illegible] 405 41
		$321,065 03
Excédant pertes et dépenses sur les revenus		$82,739 88
Pertes ajustées		32 861 20
		$115 601 08

La Compagnie a l'actif suivant, valeur sur le marché le 31 décembre 1886:

Comptant en banques	26,406 05
Bons des Etats-Unis 4 pour cent, Bons de première hypothèque du Levee Steam Cotton Press, de la Bourse au Coton de la Nouvelle-Orléans, de la compagnie des Water Works de la Nouvelle Orléans de la compagnie du chemin de fer de la ville de la Nouvelle-Orléans, la compagnie des pompiers de St Bernard, du bataillon d'artillerie de Washington, des bons de ville consolidés et des bons à prime	233,995 00
Actions du N. O. City R. R. Co., de la Banque Nationale de l'Etat, du Vallette Dry Dock Co. du N. L. Jockey Club, de la Bourse au Coton de la Nlle Orléans et de l'association du cimetière de la Métairie	30,560 00
Billets de première hypothèque, prêts sur demande garantis par des sécurités et billets à recevoir pour primes	85,971 75
Immeubles divers et meubles de bureau	70,774 50
Primes en cours de collection	35,375 86
Dû par des compagnies d'assurances	2,905 64
Comptant en la possession d'agents de compagnies en Europe	497 52
Mandats d'Etat et de ville	1 314 75
Intérêt sur des billets hypothécaires	3,908 85
Au crédit du "suspense account" un jugement en faveur de la compagnie ....$4,940 00 Divers débiteurs 469 82	$5,409 82
	$497,109 74

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.
(Signé) J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Fait et signé pardevant moi, le 11me jour de janvier 1887.
(Signé) JAS FAHEY Notaire

DIRECTEURS.

THEO. BRIERRE.	JOHN W. HINCKS.
EDW. J. BOBEY.	P. POUTZ.
GUST. PITOT.	C. T. DUGAZON.
A. SCHREIBER.	D. FATJO.
C. E. SCHMIDT.	H. GALLY.
J. TUYES.	W. C. C. CLAIBORNE, Jr.

DENTISTES.

EDOUARD J. de HART,

DENTISTE.

A transféré son bureau du No. 195 de la rue du Canal au No. 13 de la rue des Dryades, près Canal. 28 nov—1an

A. MOROY,

Dentiste,

A transféré son salon au No. 75 de la rue Royale. 1er no—1 an

Extraction de dents sans douleur.

Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.

Bureau, 110 rue du Canal.
Entre St-Charles et Camp.

Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
25 sept—

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels

G. Léaumont,

Pharmacie homéopathique,

—Au coin des rues—
DAUPHINE ET DUMAINE.
Téléphone No 606. Nlle-Orléans.
9 août—1an

GROS LOT

$150,000

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, au capital de $1,000,000.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN

Sur présentation au bureau de la compagnie, ou sur n'importe quelle banque nationale à la Nouvelle-Orléans.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel

CLASSE C.

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 15 MARS 1887.

2,179 Lots, montant en tout à

$535,000.

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1	Gros lot de $150,000		$150,000
1	.. .. de	50,000	50,000
1	Lot de	20,000	20,000
2	Lots de	10,000	20,000
4	Lots de	5,000	20,000
20	Lots de	1,000	20,000
50	Lots de	500	25,000
100	Lots de	300	30,000
200	Lots de	200	40,000
500	Lots de	100	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100	Lots d'approximation	$300	$30,000
100	..	200	20,000
100	..	100	10,000
1000	..	50	50,000

2,179 Lots s'élevant à $535,000

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York, ou traites sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.
Adressez à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early aux tirages dont ils ont la direction, est une garantie d'absolue loyauté et aussi pour chaque porteur de billet une garantie que les chances de tous sont égales, personne au monde ne pouvant savoir à l'avance les numéros que le sort favorisera. Donc, toute personne annonçant qu'elle garantit les lots aux tirages de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, en faisant d'autres promesses impossibles à réaliser, est un filou et un escroc. L'argent remis en réponse à de pareilles annonces est obtenu dans le but de tromper et de dépouiller ceux qui ne sont pas sur leurs gardes.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans d'une habitation sucrière de valeur dans la paroisse St Bernard ainsi qu'un intérêt dans des propriétés de ville.

Succession de Cyrus Chism.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 11,642.—En vertu de deux ordres de vente, datés respectivement 24 décembre 1886 et 22 janvier 1887, tous deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et en vertu d'un consentement écrit, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 26 février 1887, à midi la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Un certain morceau de terre ou habitation sucrière, situé dans la paroisse St. Bernard, Terre-aux-Bœufs, en arrière de l'habitation anciennement connue sous le nom d'habitation Reggio, à peu près à trois lieues et demie du fleuve Mississippi, dans l'intérieur de la dite Terre-aux-Bœufs, la dite habitation faisant face aux deux côtés du Bayou Yaclosky ou Biloxi, qui coule à l'est dans le lac Borgne, et mesurant dix-sept cents arpents de superficie et est borné sur le côté nord par des terres publiques, le lac Borgne et Proctorville, et sur le côté est par des terres publiques enregistrées au nom de S. R. Proctor, sur le côté sud par d'autres terres publiques et à l'ouest par l'habitation Reggio.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent incluant sucrerie, machines, outils aratoires, tous les droits, voies, servitudes et avantages qui y appartiennent, ainsi que les mulets, charrettes, wagons, outils, instruments aratoires, etc.
Les effets mobiliers appartenant à ladite habitation consistent en 12 mulets, 6 grandes charrues à 4 mulets, 12 à 2 mulets, 12 subsoils, 7 brouettes, 4 wagons à 4 mulets, 3 wagons à 2 mulets, 3 charrettes à 1 mulet, 15 couteaux à cannes, 1 balance, 2 stubble diggers, 2 grandes meules, 2 cultivateurs de J. B. West, 7 jeux de harnais, 6 herses tournantes, 1 machine et autres objets, etc., le tout plus ou moins.
2° Le droit, titre et intérêt de feu Cyrus Chism étant une moitié indivise des propriétés ci-après décrites.
1° Trois certains lots de terre, situés dans le Sixième District de cette ville, anciennement Bickerville, paroisse de Jefferson, dans l'îlet borné par les rues Upperline, Laurel, Lyon et Jersey, désignés sur un certain plan dressé par B. Buisson, voyer, le 6 janvier 1850, comme les numéros cinq, six et sept, et mesurant chacun vingt six pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de cent pieds.
Et ainsi que le numéro huit qui, d'après le dit plan, forme l'encoignure des rues Upperline et Jersey et mesure vingt-huit pieds cinq pouces sur la rue Jersey, sur une profondeur et face sur la rue Upperline de cent pieds neuf pouces et cent pieds sur la ligne qui le divise du lot numéro sept.
2° Et la portion dans le fond des lots numéros neuf et dix dit ilet ci-dessus mentionné mesurant vingt pieds de face à la ligne du fond du lot numéro deux sur quarante pieds de profondeur et de face à la rue Lyon, ensemble avec l'usage d'une allée de huit pieds de largeur ouvrant sur la rue Jersey et s'étendant à cent huit pieds, continuant ensuite à angles droits sur une longueur de huit pieds et une profondeur de soixante-cinq pieds sur la ligne latérale du lot No neuf, conformément au certificat du plan primitif de la dite portion de terre annexé à un acte passé pardevant James W. Breedlove, à l'époque notaire en cette ville le 23 avril 1867 pour une vente de Thomas M. Scott à Chism & Boyd.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25 jan—1 8 15 23 26 fev

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Mary Allen et William Q. Allen son mari, vs. A. Martin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19 493—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville le JEUDI, 24 février 1887, à midi, des propriétés ci-après décrites à savoir:
1° Dix-huit certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville et numérotés un à dix huit inclusivement, dans l'ilet borné par les rues Florida Landing ou Julie, Cypress, Galvez et Miro, conformément à un plan de I. Pilié en date du 3 janvier 1845. Le lot numéro un mesure dix sept pieds dix pouces et sept lignes de face sur la rue Galvez, vingt neuf pieds deux pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de cent trente pieds huit pouces sur la ligne vers la rue Julie et cent trente pieds cinq pouces et deux lignes sur la ligne du lot numéro deux. Les lots numéros deux à neuf inclusivement mesurent chacun vingt sept pieds de face à la rue Galvez sur une profondeur de cent trente cinq pieds et deux lignes entre lignes parallèles. Le lot numéro neuf forme l'encoignure des rues Galvez et Cypress.
Les lots numéros dix à dix sept inclusivement mesurent chacun vingt sept pieds de face au rue Miro sur une profondeur de cent trente pieds cinq pouces et deux lignes entre lignes parallèles.
Le lot dix forme l'encoignure des rues Miro et Cypress. Le lot numéro dix huit mesure quarante et un pieds cinq pouces et deux lignes de face sur la rue Miro, vingt neuf pieds huit pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de cent trente (130) pieds cinq pouces et deux lignes sur la ligne du lot numéro dix sept et cent trente pieds huit pouces sur le côté de la ligne vers la rue Julie étant la même propriété que le défendeur a acquis de Washington Frederick St Ferol, par acte passé pardevant Alfred Kerr, notaire en cette ville en date du 31 juillet 1875.
2° Douze certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent, dans la ville de Carrollton, dans la paroisse de Jefferson, dans cet Etat, maintenant Septième District de la ville de la Nlle Orléans, désignés par les numéros douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix sept, dix huit, dix neuf, vingt, vingt un, vingt deux et vingt trois (12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23), dans l'ilet trente six B (36-B), compris entre les rues Frank ou Burdette, Quatrième, Zimpel et Adams, conformément à un plan de Carrollton fait par Henry Moellhausen et déposé à l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville.
Les lots numéros treize à vingt deux inclusivement se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Burdette ou Frank, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles. Les lots treize et vingt deux forment respectivement des encoignures. Le lot numéro douze mesure trente pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de cent cinquante pieds, entre lignes parallèles et le lot numéro vingt trois (23) mesure trente pieds de face à la rue Zimpel sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété que le dit défendeur a acquis de Mme Eliza Dinwiddie et Mlle Jessie Dinwiddie, par deux actes de vente séparés passés pardevant W. J. Castell, ancien notaire en cette ville, un étant daté du 26 aout 1879 et l'autre le 17 mars 1881.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Termes et conditions—
1° Pour du comptant jusqu'au montant des billets à recevoir maintenant dû à savoir. Quatre mille deux cent deux 96 1/2 dollars (4202 96 1/2) avec intérêt à 8 pour cent par an à partir du 14 juillet 1885 jusqu'à parfait paiement et 5 0/0 pour honoraires d'avocat sur le montant pour suivi et les taxes.
2° L'acquéreur assumera jusqu'au montant du reste du son enchère un billet souscrit par Alphonse Martin de quatre mille deux cent deux 96 1/2 dollars ($4202 96 1/2) dû le 1er novembre 1887 ou avant avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir du 14 juillet 1885 jusqu'à parfait paiement.
3° Le reste, s'il y a, comptant.
THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
22 jan—22 29—fev 5 12 19 24.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Thomy Lafon vs. Aline Lewis et Berthe Lewis, femme de Nevile Raviere.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 10 043—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 février 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, situé dans le Faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro huit dans l'ilet compris entre les rues Claiborne, Robertson, St Pierre et Orléans, sur un plan dressé par H. Pilié, le 21me jour de mai 1845 et déposé à l'étude d'Amédée Ducatel, notaire en cette ville. Lequel dit lot de terre mesure, au pied américain, vingt huit pieds six pouces de face à la dite rue Claiborne, sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.
La dite propriété a été acquise par Berthe Lewis et Aline Lewis de Veuve J. Jonan, F. H. Jonan et als., conformément à un acte passé pardevant Oscar Drouet, notaire, en date du 15 mai 1877, enregistré au Bureau des transferts, livre 111, folio 67.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21jan—21 28 fév 4 11 18 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

James Fahey vs Anna Kremer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,876—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 1er mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Espagne, Craps, Poète et Grands-Hommes, désigné par le numéro six, sur un plan de Hedin, architecte, déposé au bureau de Lucien Hermann, notaire, et mesurant quarante pieds de face à la rue Grands-Hommes sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.
La même propriété a été acquise par la défenderesse par achat de Mme Julia A. Markey, conformément à un acte pardevant James Fahey, notaire, daté le 21 juillet 1882.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 janv—fév 3,10,17,24,—mars 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

Joseph Pinta, insolvable.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 19,596—En vertu d'un ordre de vente, daté du 31 janvier 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Tous les droits, titres et intérêts de Joseph Pinta, étant un sixième d'intérêt indivis dans:
Trois certains lots de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 1er district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Gasquet, Prieur et Roman, désignés comme lots Nos 24, 25 et 26, sur un plan dressé par Casimir, architecte, le 1er décembre 1844, déposé en l'étude de O. De Armas, notaire. Les dits lots se touchent et mesurent chacun vingt sept pieds de face à la rue Gasquet sur une profondeur de cent neuf pieds et trois lignes, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Syndic dans l'affaire ci-dessus.
1 fév—1 8 15 22 mars 1 5

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joseph Oteri vs Louis A. Richards.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,852—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 24 février 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Un certain lot ou morceau de terre ensemble avec tous les droits, voies, servitudes et avantages y appartenant, situé et se trouvant dans la paroisse d'Orléans, faisant face au Bayou Sauvage, le Chemin Gentilly, et formant une partie de la propriété connue comme la "Vacherie" et désigné par le numéro soixante treize, sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 28 décembre 1859, et déposé au bureau de C. E. Fortier, ex-notaire en cette ville, comme plan No 41 du livre de plans No 1, le dit morceau de terre mesurant cent quatre vingt pieds de face au Bayou Sauvage, sur une profondeur d'environ quatre mille cent cinquante neuf pieds sur un côté, et quatre mille cent quatre-vingt-douze pieds sur l'autre côté.
Acquis par le défendeur par un achat de Isaac Davis, d'après un acte pardevant A. Ducatel, notaire, le 11 novembre 1880, le titre enregistré au bureau des aliénations, livre 112, folio 516.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22 jan—22,29—fév 5,12,19,24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'une propriété de valeur améliorée formant le coin sud-ouest des rues Canal et Roman.

Samuel Flower, administrateur, etc., versus Elizabeth Jackson Noble, femme, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2956—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 février 1887, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:
Un certain morceau ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 26 qui est borné par les rues Canal, Roman, Prieur et Gasquet, et formant l'encoignure des rues Roman et Canal et mesurant (au pied américain) comme suit, à savoir:
Vingt quatre pieds neuf pouces de face à la rue Canal, sur une profondeur et façade à la rue Roman de cent neuf pieds 10 pouces et trois lignes, une profondeur sur la ligne de l'autre côté de soixante deux pieds ou à l'angle droit de la dite ligne de profondeur, la dite portion de terre a ouvre de deux pieds trois pouces, puis à l'angle droit à la dite dernière ligne de l'autre ladite autre ligne du côté de la dite portion de terre s'étendant à la ligne du fond une autre profondeur de quarante sept pieds dix pouces et trois lignes sur une largeur sur la ligne du fond de vingt sept pieds.
La dite portion ou morceau de terre comprend le tout du lot No 6 du dit ilet, sauf une lisière de terre adjacente au lot No 7, mesurant deux pieds trois pouces de face à la rue du Canal, sur une profondeur entre lignes parallèles de soixante-deux pieds.
Acquis par la défenderesse par achat de la Life Association of America, par acte passé pardevant Algernon S. Beck notaire en cette ville, en date du 2 octobre 1879.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux
THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25 jan—25—fev 1 8 15 23 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Walter Pugh vs. Mme Mary Ann Wright, veuve de Abraham Levi et autres.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 19,774—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 19 février 1887, à midi, de la propriété ci après décrite à savoir:
Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, encoignures, privilèges et qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, carré dit ilet borné par les rues Lafayette, Carondelet, Perdido et Baronne, désigné par le numéro treize sur un plan de George T. Dunbar, voyer, sous la date du 27 mai 1849 et déposé pour qu'on s'y refère, dans le bureau de Felix Grima, alors notaire en cette ville. Ledit terrain mesure vingt trois pieds sept pouces quatre 4/6 lignes de façade à la rue Carondelet, vingt trois pieds six pouces et six 4/6 lignes de largeur dans le fonds, sur une profondeur de cent treize pieds sept pouces et six 2-100 lignes sur la limite séparant ledit terrain No treize du côté de la rue Baronne et cent onze pieds dix pouces et sept 85/100 lignes sur la ligne séparant led. terrain du terrain No quatorze.
Aussi une portion du terrain No 14 sur le plan ci dessus mentionné étant les 11 pouces partant de la ligne séparant le dit terrain No 14 du terrain No 13 et mesurant du coin de la rue Carondelet, et s'étendant sur toute la profondeur du dit terrain No 14.
La dite propriété a été acquise par feu Abraham Levi anciennement de cette ville de Mme Charles Harrod et autres par acte pardevant N. B. Trist notaire en cette ville le 21 février 1877, et à la mort du dit Abraham Levi la même fut revêtue de la possession par sa veuve Mme Marie Anne Levi et leurs enfants Hénard J. Levi, Caledonia Newman, Emanuel M. Levi et Keller Lev., et en vertu des diverses actes passés pardevant Andrew Hero Jr. notaire le 29 octobre, 1878, et le 9 mars 1879 la dite Marie Ann Levi, a acheté l'intérêt du dit Emmanuel M. Levi.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
18 jan—18 25—fev 1 8 15 19

ETAT DE LA LOUISIANE — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—P. Macon & Cie et Pierre Macon individuellement et comme membres de la raison commerciale P. Macon & Cie vs. leurs créanciers—No 20 142—Division D—Ordre de Cour—La cession des biens des pétitionnaires est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers et de P. Macon & Co., et il est ordonné qu'une réunion des créanciers soit convoquée, et tenue pardevant Charles J. Théard, notaire en cette ville MARDI, le 15me jour de mars 1887, dans le but de délibérer sur les affaires des dits insolvables et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues et il est de plus ordonné que Omer Villeré soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents.
N le Orléans 9 février 1887
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme
Jas D. RANKIN Député Greffier.
8fev—3f en 30 j

VENTES A L'ENCAN

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Vente de succession.

Résidence élégante et centrale
Dans le Deuxième District.
Sur une de ses plus Charmantes Avenues

A un long Crédit

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. O. Friedrichs encanteur—Bureau No 16 rue Carondelet—SAMEDI, 26 février 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, il sera vendu à l'encan pour effectuer un partage entre les héritiers du feu Alfred Rousset, décédé, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
La résidence en briques à deux étages avec mansarde, désignée par le No 236 rue Remparts, côté nord, coin est, entre St Philippe et Ursulines dans une des plus charmantes avenues. Extérieur attrayant et intérieur spacieux, et réunit tout le confort à la solidité, ayant corridor en haut et en bas, élégant salon à arche et salle à manger, et cinq chambres à coucher au premier et au second étages, une cuisine en bois à deux étages attenant à la maison, ayant six appartements, gaz dans toute la maison, cuve et water works, une grande cour pavée, bassecour et ouvrant sur chaque côté de la maison principale, donnant une bonne lumière et bien aérée.
A approximité du centre des affaires, églises, écoles, marchés et amusements, la rendant des plus désirable pour une résidence privée ou celle d'un homme de profession. Un permis de l'encanteur sera requis pour visiter la maison.
Voir le plan pour les dimensions. Vente positive, titre parfait.
Conditions. Un quart ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un crédit de un, deux et trois ans, privilège de vendeur portant intérêt à raison de 7 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final et toutes les clauses usuelles. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant C. J. Théard, notaire.
30 jan—30—fév 5,6,12,13,19 à la date.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Propriété de valeur
Près de l'Eglise St-Alphonse.

Emplacement pour affaire, à l'encoignure des rues Josephine et Laurel.
Deux lots avec les améliorations sur la rue Laurel.

Interdiction d'Anthony Faecher.

No 19,376—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, encanteurs. — Bureaux No 5 rue Carondelet, SAMEDI, 12 mars 1887, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, près Gravier, il sera vendu à l'encan:
Trois certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 4ème district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Jackson, Constance et Laurel, désignés comme lots 24, 25 et 26 sur un plan par John Schreiber, en date du 3 février 1836, lesdits lots mesurent comme suit: Le lot No 24 mesure 30 pieds 10 pouces et 2 1/2 lignes de face à la rue Laurel, sur une profondeur de 159 pieds 8 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles; le lot No 25 mesure 29 pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de 116 pieds; le lot No 26 forme l'encoignure des rues Laurel et Joséphine et mesure 29 pieds de face à la rue Joséphine, sur une profondeur et face à la rue Laurel de 100 pieds entre lignes parallèles, le tout mesure américaine.
L'intérêt du dit interdit étant un sixième indivis des propriétés ci-dessus décrites, qui seront vendues en vertu d'un ordre de la cour, en date du 3 février 1887, et le reste des cinq-sixièmes indivis sera vendu avec l'intérêt ci-dessus de l'interdit, en même temps et du consentement des parties à qui appartiennent les dites propriétés.
Conditions.—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit représenté par des billets de l'acquéreur, tirés par lui à son propre ordre et par lui endossés, portant intérêt à raison de 8 0/0 par an. à partir de la date des billets jusqu'au paiement final; les dits billets devront être garantis par hypothèque spéciale et privilèges de vendeur sur la dite propriété, ensemble avec l'assurance et les honoraires d'avocat et toutes les clauses usuelles de garantie.
Acte de vente pardevant T. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur. 10 pour cent seront requis moment au de la vente.
6fév—6 19 26 mars 5 12

VENTES A L'ENCAN

PAR J. V. GOURDAIN.

Deux maisons à double corps de logis dans le Deuxième District.

No 223 rue St. Philippe et No 295 rue Ste. Anne.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau No. 79 rue Bienville — SAMEDI, 5 mars 1887, à midi, à la Salle d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, il sera vendu les propriétés décrites ci dessous, à savoir:
1° Un terrain avec les bâtisses qui s'y trouvent dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St. Philippe, Villeré, Ursulines et Robertson, mesurant, d'après un plan dressé par E. Surgi, ingénieur civil, daté le 10 février 1887, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St. Philippe, sur une profondeur de 95 pieds et 11 pouces. Cette propriété est louée à raison de $24 par mois.
Les améliorations comprennent un cottage double à deux étages, contenant de chaque côté deux chambres au rez-de-chaussée et deux autres à l'étage supérieur, cuisine ayant deux chambres de chaque côté, hydrant et lieux d'aisance.
2° Un terrain avec les bâtisses qui s'y trouvent dans le même district, dans l'ilet borné par les rues Ste Anne, Claiborne, Dumaine et Robertson, mesurant 34 pieds de face à la rue Ste-Anne sur 68 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur. Cette propriété est louée à raison de $24 par mois.
Les améliorations comprennent un cottage double à un étage, ayant de chaque côté 2 chambres, 1 cabinet et une galerie derrière, une cuisine à deux étages, ayant de chaque côté 1 chambre au rez-de-chaussée et une autre à l'étage supérieur, hydrant et lieux d'aisance.
Conditions—Un tiers comptant; la balance à 1 et 2 ans, avec billets des acquéreurs à leur propre ordre, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, ensemble avec toutes les clauses de garantie usuelles. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1887 au dessus du prix d'adjudication et feront un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.
Actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.
12 fév—12 19 26 mars 5

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

A douze mois de crédit.

Propriété de valeur dans le Deuxième District.

Cette grande résidence en briques à trois étages, No 210 rue Royale, connue comme la résidence Miltenberger.

Succession de Richard H. Haile.

No 302—Quinzième Cour Judiciaire de District pour la paroisse Ouest Feliciana Louisiane.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, encanteur, Bureau No 5 rue Carondelet.—SAMEDI, le 19 février 1887 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, près Gravier, Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Hon John Yoist, juge de la Quinzième cour judiciaire de district pour la paroisse Ouest Feliciana, Etat de la Louisiane, en date du 25 janvier 1887, je procéderai à la vente à l'encan, pour le compte de la susdite succession, à savoir:
Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Royale, Dumaine, St Philippe et Chartres, désigné comme lot No 2 sur un plan annexé à un acte passé pardevant A. Boudousquié, ancien notaire en la ville de la Nouvelle-Orléans, et mesurant conformément au dit plan 27 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Royale sur une profondeur de 90 pieds 11 pouces et 4 lignes, et une largeur de 27 pieds 7 pouces dans le fond face à une allée pour l'usage des lots 1 2 et 3 les dites mesures au pied américain.
Les améliorations comprennent une élégante et confortable résidence en briques à trois étages, connue par le No 210 rue Royale fortement construite confortablement distribuée, une jolie véranda en fer, sur la façade située dans une des meilleures parties du deuxième district et à une distance raisonnable du centre des affaires à proximité des marchés, églises, amusements, etc.
Conditions—Un montant suffisant pour payer les frais et la balance à un crédit de 12 mois, l'acquéreur fournira un bon avec sécurité personnelle approuvée avec hypothèque et privilège de vendeur portant intérêt à raison de 8 0/0 par an de la date jusqu'à parfait paiement. Ensemble avec toutes les clauses de sécurité usuelles. [illegible]
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Geo. C. Preot notaire.
30 jan—30—fév—5 12 19

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE

"MASTER'S SALE"

Cour de Circuit des Etats-Unis, District Est de la Louisiane

VENTE IMPORTANTE

Propriétés de valeur dans le Deuxième et Troisième Districts de la ville de la Nlle-Orléans.

Appartenant à la succession de feue
Mme Myra Clark Gaines.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.

Vingt ilets et parties d'ilets de valeur faisant partie des portions de terre bien connues Blanc et St John, subdivisées en 292 terrains sur la rue **Broad** et le **Bayou St-Jean** ou près de là tous à proximité des **chemins de fer urbains**, à la partie [illegible] de la ville et offrant de rares avantages [illegible] comme spéculation et bien adaptés pour jardinage à vacherie.

A un long crédit, 6 pour cent d'intérêt seulement.

Conformément aux décrets rendus par l'Hon. Cour de Circuit des Etats Unis pour le cinquième Circuit et District Est de la Louisiane, le 16 juin 1884 dans l'affaire de Mme Mary F. Randolph veuve de feu Wm. M. Randolph vs Mme Myra Clark Gaines, No 10,203 et dans W. J. Rand, administrateur de la succession de Mme Lottie Wulbert [illegible] de feu E. Warren Moise No 10,206 et au décret supplémentaire rendu dans lesdites affaires le 15me jour de janvier 1887 le soussigné maître en équité spécial à la Chancellerie de la dite Cour, vendra le terrain par l'entremise de W. I. Hodgson encanteur le Samedi 12 mars, 1887 à 12 A. M. à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins entre Gravier et Natchez dans le Premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, aux dernier et plus haut enchérisseurs, la propriété décrite ci-dessous, appartenant à la succession de feue Mme Myra Clark Gaines acquise par elle et dont elle a obtenu possession comme étant une portion de la succession de feu Daniel Clark à savoir:

Propriétés dans le deuxième district.

1° Neuf terrains dans l'ilet No 336 bornés par les rues Broad, Toulouse, Dorgenois et la Promenade Carondelet, désignés par les Nos 3 à 5, 7 à 8 et 11 à 14 inclusivement, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
2° Tout l'ilet No 392 borné par les rues Gayoso, Dupré, Toulouse et St Pierre, subdivisé en 24 terrains avec les bâtisses qui s'y trouvent.
3° Tout l'ilet No 403, borné par les rues Gayoso, Salcedo, Toulouse et St Pierre, subdivisé en 24 terrains.
4° Tout l'ilet No 417, borné par les rues Salcedo, Lopez, Toulouse et St Pierre subdivisé en 20 terrains.
5° Tout l'ilet No 418, borné par les rues Salcedo, Lopez, Toulouse et la Promenade Carondelet, subdivisé en 17 terrains.
6° Vingt-deux des vingt-cinq terrains de l'ilet No 427, bornés par les rues Lopez, Rendon, Toulouse et la Promenade Carondelet, désignés par les Nos 1 à 8, 11 à 15 et 17 à 25, tous inclusivement.
7° Tout l'ilet No 428, borné par les rues Lopez, Rendon, Toulouse et St-Pierre, subdivisé en 26 terrains.
8° Deux terrains Nos 3 et 4 faisant face à la rue Ste Anne, dans l'ilet No 430 bornés par les rues Ste Anne, Orléans, Lopez et Rendon.
9° Sept terrains dans l'ilet No 417, bornés par les rues Rendon, Toulouse, St Pierre et l'Avenue Hagan, désignés par les Nos 1 à 7 inclusivement.
10° Tout l'ilet No 448, borné par les rues Rendon, Toulouse, l'Avenue Hagan et la Promenade Carondelet, subdivisé en 26 terrains, et désignés par les Nos 1 à 26 inclusivement.
11° Deux terrains Nos 25 et 26 dans l'ilet No 355, bornés par les rues Broad, White, St Philippe et Dumaine et faisant face à la rue White.
12° Deux terrains Nos 1 et 2 dans l'ilet No 404, bornés par les rues Salcedo, Gayoso, St-Pierre et Orléans.
13° Neuf terrains Nos 10 à 18, inclusivement de l'ilet No 405, bornés (Plan Bergerol) par les rues Salcedo, Gayoso, Ste Anne et Orléans.
14° Trois terrains, Nos 5, 16 et 22, de l'ilet No 414, bornés par les rues Salcedo, Gayoso, Ste-Anne et Dumaine.
15° Deux terrains, Nos 19 et 20, de l'ilet No 379, bornés par les rues Dupré ou Cinquième, White ou Sixième, St Jean et Washington

Dans le Troisième District.

16° Tout l'ilet irrégulier No 2326, borné par les rues Nouveau St Bernard Annette, Richelieu, White et le Chemin Gentilly.
17° Tout l'ilet No 2287 borné par les rues Nouvelle Orléans, Richelieu ou White, Nouveau St-Bernard, Pleasure et le Chemin Gentilly, subdivisé en 19 terrains.
18° Dix-huit terrains dans l'ilet No 1972, borné par les rues Champs-Elysées, Marigny, Benefit et Treasure.
19° Tout l'ilet fractionnel No 2472, borné par le Chemin Gentilly, les rues Seré et St-Antoine.
2° La moitié de l'ilet No 2518 borné par les rues Manuel, Union, Beauregard et Français.
Les mesures ci-dessus sont toutes plus ou moins, mesure américaine.
Toutes les propriétés ci dessus seront vendues par ilet ou subdivisées, d'après des plans qu'on peut voir à l'endroit de la vente.
Conditions—Comptant en passant les titres; ou un tiers comptant et la balance en paiements égaux à un et deux ans du jour de la vente, à l'option des acquéreurs. Les billets à crédit porteront 6 pour cent d'intérêt courant et 3 pour cent d'intérêt éventuel, avec hypothèque spéciale et liens du vendeur et toutes les autres clauses de garantie usuelles. Les billets à crédit seront divisés en coupons, si les vendeurs le désirent. Un dépôt comptant de 10 pour cent sur toutes les ventes qui seront faites sur les lieux pour lier les ventes et les acquéreurs assumeront les taxes de 1887 en plus de leurs adjudications.
La propriété ci dessus sera vendue libre de toutes hypothèques et de toutes taxes d'Etat, de ville et de dessèchement incluant celles de l'année 1886.
Les actes de vente seront exécutés par le Maître de Requêtes à la chancellerie pardevant A. S. Beck, notaire, au No. 60 rue Carondelet, aux frais des acquéreurs.
J. W. GURLEY,
Maître de Requêtes spécial à la Chancellerie.
SINGLETON & BROWNE,
H. D. OGDEN,
Solliciteurs pour les plaignants.
6fév—6 13 20 27—mars 6 13

BASILE BARES,

84 Rue Royale, N. O.

Facteur et accordeur de Pianos, et réparations en général de Pianos et Orgues.

ANNONCE à sa nombreuse clientèle et aux Pianistes qu'il vient de recevoir de la maison Müller de Paris, des feutres, des Peaux, des draps, des Ivoires, ainsi que les célèbres cordes en acier et métalliques, de W. Smith & Son, de Warrington, Angleterre. Les ordres de la ville et de la campagne seront promptement remplis dans le plus bref délai.
Seul agent des célèbres Pianos de Gaveau, de Paris, avec le système en fer Breveté et médaillé pour la tenue de l'accord
6 nov—

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Terrain de valeur rue Rousseau.

Succession de Daniel O. Regan.

No 17,231—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, Encanteur — le SAMEDI 19 mars 1887 à midi, à la salle d'encan Arcade, par ordre de l'Hon. N. H. Rightor, daté le 8 février 1887, il sera vendu.
Un terrain rue Rousseau dans l'ilet borné par les rues Jackson, Joséphine et Fulton, mesurant 31 pieds de face à la rue Rousseau sur 110 pieds de profondeur.
Conditions—Comptant. Taxes dues en 1887 seront assumées par les acquéreurs.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Robert Dalton, notaire. Dix pour cent exigé à la vente.
12fév—12 26 mars 5 12 19,

Emplacement pour grocerie établie

Coin des rues Philip & Villeré.

Succession de Armand Tournon.

No 18,833 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet.—Le SAMEDI, 26 février 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, près Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 14 janvier 1887, il sera vendu à l'encan—
Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Philippe Villeré Dumaine et Robertson formant le coin des rues St-Philippe et Villeré et mesurant 30 pieds de face à la rue St Philippe sur une profondeur et façade sur la rue Villeré de 60 pieds (mesure française). Ensemble avec les améliorations comprenant une maison en briques à un étage, avec attic, toiture en ardoises, citerne, etc. Les étagères sont comprises et vendues avec la propriété.
Conditions de la vente.—L'acquéreur assumera comme partie de paiement du prix d'adjudication le paiement de deux billets hypothécaires, ensemble avec tout l'intérêt ou qui pourrait être dû sur les dits billets à savoir: Deux billets de $850 chacun, datés le 31 août 1886, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement, tirés et souscrits par le dit A. Tournon, payables à son propre ordre endossés par lui et payables respectivement à un et deux ans après date. La balance du prix d'achat comptant les taxes d'Etat et de ville de l'année courante seront assumées par l'acquéreur. L'amélioration sera assurée pour tout le montant à crédit, la police sera transférée au vendeur ensemble avec toutes les clauses de garantie usuelles.
Acte de vente aux frais des acquéreurs par devant Chas. Boile, notaire. Dix pour cent de la vente exigé au moment de l'adjudication.
22 jan—22 29—fév 5 19 26

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cette magnifique propriété commerciale No 106 rue Canal,

entre Camp et St Charles, louée à bail jusqu'au 30 septembre 1889, à la Mutual National Bank à raison de $3,500 par an.

Succession de Mme Hester E. S. Dicker, décédée
Dossier No 17,644

A l'encan, avec un long crédit

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI 26 février 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez dans le premier district de cette ville en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans division A, en date du 22 janvier 1887 dossier No 17 644 pour le compte de la succession de Mme Hester E. S. Dicker, veuve de feu Nathaniel D. Dicker, tous deux décédés, à l'encan il sera vendu—
La Mutual National Bank No 106 rue Canal, cette splendide propriété commerciale [illegible] mesurant [illegible] une bâtisse en briques à [illegible] étages, ayant une façade sur la rue du Canal [illegible] la rue du Canal [illegible]
Le lot de terre désigné comme le No 20 sur le plan et mesure 25 pieds de face à la rue Canal, 104 pieds [illegible] qui touche le lot No 19 [illegible] dont avec toutes ses dépendances [illegible] largeur dans le fond [illegible]
Cette propriété de valeur sera vendue sujette à bail à la Mutual National Bank qui est maintenant expirant le 30 septembre 1889, à raison de $3500 par an. Le tout du dessus et au pied américain, conformément à un plan de William & Patton, voyers et architectes qui peut être vu à un emplacement de la vente.
Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste à un et deux ans [illegible] vente avec intérêt à 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement [illegible] toutes les clauses usuelles [illegible] compteront les taxes et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1887 en sus de son enchère.
Acte de vente pardevant Omer Villeré notaire aux frais de l'acquéreur.
25 jan—25,30—fev 6 13 20 26

PROPRIETE DE VALEUR.

Résidence, verger et ferme

Sur la Grande Route St Jean, un ilet de la gare du Orléans R. R., deux ilets du Louisiana Jockey Course. Lignes de chemin de fer passant devant et derrière la propriété.

Pour un règlement d'intérêts entre les héritiers de feu John Dunnier.
Une propriété des plus commodes et désirables.

A un long crédit. A l'encan

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI 26 février 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez dans le Premier District de cette ville [illegible] des héritiers de feu John Dunnier [illegible] pour une division d'intérêts il sera vendu à l'encan
1° Dix terrains de valeur ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Cortez, dans l'ilet No 1526 borné par les rues Grande Route St Jean, Lepage, Cinquième ou Dupré, et Sixième ou White, désignés par les Nos 1 à 10 inclusivement, lesdits terrains sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la Grande Route St Jean sur des profondeurs variant d'environ 120 à 124 pieds tout entre lignes parallèles mesure américaine.
Les améliorations sont principalement sur les lots 9 et 10 et comprennent
Un cottage en bois à double corps de logis [illegible] avec chaque [illegible] ayant [illegible] chambres [illegible] cour pavée [illegible] hangar au fond, citernes, puits, etc.
2° **Deux terrains de valeur**, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le même District et ilet que la propriété décrite ci-dessus, et désignés par les Nos 11 et 12, lesquels lots sont désignés par les lettres "A" et "B" et mesurent chaque 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la Grande Route St Jean sur une profondeur d'environ 124 pieds entre lignes parallèles mesure américaine.
3° **Onze terrains de valeur**, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situés dans le Faubourg St Jean, dans le même district et ilet No 1527 que toutes les propriétés décrites ci-dessus désignés par les Nos 1 à 11 inclusivement et sont contigus l'un à l'autre. Ils mesurent environ 32 pieds de face aux rues Sixième et Lepage, sur des profondeurs variant de 120 à 184 pieds, toutes plus ou moins, mesure américaine, et sont séparés au fond par l'ancienne "La Corderie" des lots 1 à 10.
4° **Deux terrains de valeur** dans le même District et ilet que la propriété décrite ci-dessus dans le paragraphe No 3 désignés par les Nos 1 et 2 qui se touchent et mesurent chacun à peu près 32 pieds de face à la rue Lepage sur des profondeurs d'à peu près 135 pieds. Le terrain No 1 formant le coin des rues Cinquième ou Dupré et Lepage.
5° **Quatre terrains de valeur** dans le même District et ilet que anciennement connu comme ilet No 32 sur le plan original, autrement connu comme "La Corderie", désignés par les Nos 3, 4, 5 et 6 et mesurent comme suit à savoir: Nos 3 et 4 faisant face chacun à peu près 38 pieds sur la prolongation de la rue Cinquième ou Dupré, sur une profondeur d'à peu près 167 pieds, et les lots Nos 5 et 6 faisant face chacun à peu près 40 pieds à la rue Sixième ou White, sur une profondeur moyenne d'à peu près 179 pieds, et connus comme "La Corderie" ou "Old Rope Walk".
6° **Huit terrains de valeur** dans le même District et ilet que la propriété décrite ci-dessus, étant dans l'ilet original No 15, maintenant le No 1528, bornés par la Grande Route St Jean, les rues Lepage, Sixième ou White et Septième, désignés par les Nos 1 à 8 inclusivement et mesurent comme suit à savoir:
Le lot No 1 forme le coin des rues Lepage et Sixième et mesure à peu près 39 pieds de face à la rue Lepage, sur une profondeur et face à la rue Sixième de 93 pieds 6 pouces.
Les lots Nos 2 à 8 inclusivement mesurent chacun à peu près 33 pieds de face à la rue Sixième ou White, sur des profondeurs variant d'à peu près 178 à 215 pieds, le tout plus ou moins mesure américaine.
Le tout d'après un plan fait par Arthur de Armas, député voyer de la ville, en date du 2 février 1887, qui peut être vu à l'endroit de la vente.
Cette **Propriété désirable** ayant une ligne de chemin de fer urbain en face et à l'arrière, a un ilet de la station des chars de la rue Dumaine ou du Orléans R. R. Co., a deux ilets du Jockey Club Race Course, et en face de la magnifique résidence du juge Louis Duvigneaud, couverte d'arbres fruitiers de valeur, etc. et bien cultivés, de premier ordre, comme "Jardin et ferme" et mérite bien l'attention des personnes qui cherchent une propriété rémunérative laquelle peut être inspectée à n'importe quel moment, par ceux qui le désirent, en obtenant une carte de l'encanteur.
Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans, avec 8 0/0 d'intérêt, et toutes les clauses de garantie usuelles, ou au gré de la vente les paiements à crédit seront divisés en billets coupons, à la satisfaction des parties intéressées, 10 0/0 comptant sur les lieux, et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1887, en plus des prix d'adjudication
Actes de vente pardevant George C. Preot, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
23jan—23 30 fév 6 13 20 26

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Otto F. Zriede vs. ses créanciers—No 19 990, Division E—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Otto F. Zriede soit convoquée et tenue pardevant R. C. Stockton notaire en cette ville, le MERCREDI, 2me jour de mars 1887, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et prendre une détermination sur l'application du dit pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues et que F. N. Butler, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 27 janvier 1887.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
3 fév—3f en 30 jrs

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT

Maison en briques de valeur à deux étages et rez-de-chaussée sur la rue North Peters, autrefois rue de la Levée, entre les rues Espagne et Mandeville.

Succession de Charles [illegible]
No 20,008.—Division A — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse. SAMEDI 12 mars 1887, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 février 1887, la propriété suivante savoir
Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet renfermé par les rues North Peters ci devant Levée, Espagne, Décatur ci devant Victoire, et Mandeville, étant le plus près de la rue Espagne des deux propriétés acquises par Charles Hickey des héritiers de George Eustis, par acte passé par N. Soulé, ci devant notaire public, le 22 décembre 1859.
Lequel lot est désigné par le No. 2 sur un croquis de plan annexé à un acte passé pardevant A. J. Lewis, notaire, le 5 février 1887 et mesurant 21 pieds 5 pouces de face sur la rue North Peters ci devant le chemin public ou rue de la Levée, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Ensemble une maison en briques à deux étages et rez de chaussée, le rez de chaussée occupé comme un café et possède chambres au dessus, cuisine, écurie, etc., etc., loue $30 par mois. Voir le plan à la Bourse.
Conditions—Moitié comptant et la balance à un crédit d'un an en un billet de l'acheteur portant 8 pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement, garanti par hypothèque spéciale sur la dite propriété, 5 pour cent honoraires d'avocat. Les bâtisses devront être maintenues assurées et toutes les clauses d'usage. Les taxes de 1887 devront être assumées par l'acheteur en sus du prix d'achat.
Dix pour cent devront être payé au moment de l'adjudication sur le montant de la vente.
Acte de vente pardevant A. J. Lewis notaire aux frais de l'acquéreur.
9 fev—9 12 19 26—mars 5 12

Succession de M. et Mme Manuel Llorens

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 26 février 1887 il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 janvier 1887—
Le tiers indivis d'une portion de terre ainsi que des bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet renfermé par les rues Dauphine, Bourgogne, Bourbon ci devant Bagatelle et Kerlérec, mesurant 30 pieds de face à la rue Dauphine sur 120 pieds de profondeur le tout mesure française.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Guy Duplantier, notaire.
Les acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication le paiement des taxes d'Etat et de ville de 1887.
23jan—23 28—5 12 19 26 fev

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE

Maison en briques Nos. 32 et 34 rue Bourbon.

Charle Leblond et ale vs. Peter Montfort et al.

No 19 [illegible] — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 19 mars 1887 à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine en vertu d'un jugement dans l'affaire ci-dessus rendu par l'Hon. W. T. Houston juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté du [illegible] février 1887, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Royale, Dumaine et Ste Anne, mesurant 37 pieds 8 pouces de face à la rue Bourbon sur une profondeur de [illegible] pieds 9 pouces 5 lignes [illegible] les améliorations consistent en une maison en briques à deux étages connue sous les Nos 32 et 34 rue Bourbon. La propriété est louée à $50 par mois [illegible] 1887.
Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un et deux ans avec billets hypothécaires [illegible] taxes [illegible] parfait paiement [illegible] honoraires d'avocat [illegible] le paiement des taxes d'Etat et de ville de 1887 [illegible] moment de la vente.
Acte de vente pardevant James Fahey notaire aux frais de l'acquéreur.
11 fev—11 19 26—mars 5 12 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux cottages simples, Nos 52 et 55 rue Milan.

Succession de John Miller

No 19 [illegible]—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 19 février 1887 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 11 janvier 1887 il sera vendu à l'encan:
Deux cottages simples à un étage, Nos 53 et 55 rue Milan, dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Milan, Magazine, [illegible] et Constance, désignés comme lots Nos 1 et 3 qui se touchent, ont [illegible] mesurent 27 pieds de face à la rue Milan sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Conditions—Comptant. Les acquéreurs déposeront 10 pour cent au moment de la vente.
Actes de vente aux frais des acquéreurs, par devant Alphonse Philippe notaire.
1[illegible]—18 19 fev 12 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété cottage.

Succession de Peter J. Dornhefer et Lena Hubener, sa femme.

Nos. 19 042—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—Le SAMEDI 19 février 1887 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 janvier 1887, il sera vendu à l'encan les propriétés décrites ci dessous à savoir—
1° Le cottage double No 167 rue St Ferdinand dans l'ilet borné par les rues St Ferdinand, Press, Urquhart et Morales. Le terrain composé des lots 1 et 2 qui se touchent et mesurent chacun 28 pieds de face à la rue St Ferdinand sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.
2° Un cottage simple No 151 rue St Ferdinand dans l'ilet borné par les rues St Ferdinand, Press, Morales et Bons-Enfants. Le terrain mesure 29 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue St Ferdinand sur une profondeur de 120 pieds.
3° Un cottage double No 210 et un cottage simple No 212 rue Port, dans l'ilet borné par les rues Port, Lafayette, Girod et St Jean Baptiste.
Le terrain est composé du lot No 11 et d'une portion du lot touché No 10 de l'ilet No et mesure 50 pieds 6 pouces de face à la rue Port sur 120 pieds 3 pouces et 6 lignes de profondeur.
4° Un cottage seul No 196 [illegible] Avenue Lafayette dans l'ilet borné par l'Avenue Lafayette et les rues Arts, Girod et St Jean Baptiste. Le lot est désigné par le No 2 et mesure 54 pieds de face à l'Avenue Lafayette sur une profondeur de 110 pieds.
Conditions de la vente comptant. Les acquéreurs devront faire un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.
Les actes de ventes aux frais des acquéreurs, pardevant Alphonse Philippe notaire.
18janv—18,29—5 12,19fev

ANNONCE JUDICIAIRE

Carré d'ilet de de terre dans le Sixième District.

Succession de George W. Wintz.

No 68—Vingt-sixième District Judiciaire pour la paroisse de Jefferson.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur.—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 12 mars 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine en vertu d'un décret de l'Honorable Emile Rost juge de la 26me Cour Judiciaire pour la paroisse de Jefferson, en date du 5 février 1887, il sera vendu à l'encan la propriété ci après décrite savoir
Un carré d'ilet dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Bertier, Cohece, Valmont et Hurdier, désigné comme le carré No 365 [illegible] formant 17 terrains et mesurant 201 pieds 10 pouces de façade sur chacune des rues Léonidas et Valmont, sur 278 pieds sur chacune des autres deux rues Plaque mine et Perrier.
Conditions—L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent sur le prix de l'adjudication au moment de la vente. L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur pardevant Joseph H. Spearing, notaire.
9 fév—9 19 26—mars 5 12

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. S. Benedict vs Nathaniel Hill.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,515.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville le JEUDI 24 février 1887 à midi de la propriété ci-après décrite, savoir.
Un terrain ensemble avec tous les droits, voies, privilèges y appartenant situé dans le Sixième District de cette ville anciennement la ville et la Paroisse Jefferson, désigné par le numéro douze de l'ilet No 34 borné par les rues Valence, Camp, Cadix et Chestnut d'après un plan dressé par Louis Surgi, le 6 février 1836, annexé à un acte passé pardevant Louis Ferrand, ex notaire, le 6 janvier 1836, lequel terrain mesure trente pieds de face à la rue du Camp sur cent soixante pieds de profondeur entre lignes parallèles
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la paroisse d'Orleans
21 jan—21,28—fév 4,11,18 24

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Reinhard Wirth vs. Ses Créanciers—No 19,849—Division E—Que la cession des biens du pétitionnaire, Reinhard Wirth soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée pardevant Fred. Adolph, notaire en cette ville le JEUDI, 10me jour de février 1887 à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du pétitionnaire et d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens dudit pétitionnaire soient suspendues et que R. McCloskey Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle Orléans, 11 janvier 1887.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
13janv—3f

L'Abeille de la [illegible]
Bureaux [illegible]
NOUVEL[illegible]
DIMANCHE, [illegible]

L'importance de la [illegible] ture.

(Feuilleton de la [illegible] 25 janvier.

Trois lettres, [illegible] écriture et tracées mains féminines, [illegible] douceur, mais avec [illegible] gligé, en rendant [illegible] de citer la fameuse [illegible] japonaise" dont [illegible] ce moment. Je suis [illegible] tion que veulent [illegible] aimables [illegible] d'un seul jour à [illegible] Le timbre de leurs [illegible] quant des [illegible] grande brochure [illegible] encore près de [illegible] pas de popularité [illegible] mande que m'a [illegible] Brillat-Savarin, m[illegible] connue.

[illegible]

FEUILL[illegible]

No 11

L'ÉCAI[illegible]

GEORGES [illegible]

PREMIÈR[illegible]

—C'est vrai, [illegible]

[illegible]

IV

L'agence Bolmar [illegible] se interlope ainsi qu'il [illegible]